

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 4 MARS 2026

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 15
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 26 février 2026.

Date de publication : 9 mars 2026.

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf heures trente minutes, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jean-André GUILLERMIN, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Fabrice THERVILLE, Loïc COLTEL, Bernard COTTIN, Bernard FAVRE et Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mmes Marie-Claude POTTIER, Laure SEYDOUX, Corinne MERLIN, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU, Marie-France AULAS.

Excusé(es) : MM. Willy BONFY, Benoît MEILHAC, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à M. Bernard COTTIN.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Marie France AULAS.

Objet : 2026/0403/016 – *Avenant n°4 à la convention de prestation de services 2023-2026 pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).*

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie Claude POTTIER et Florence CHEVASSON qui présentent les activités ainsi que le budget 2026.

Mme Marie Claude POTTIER rappelle que le montant pour l'année 2025 s'élevait à 22 187 € et présente le budget pour 2026 qui s'élève à 23 676 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°4 à la convention de prestation de services pour la direction des accueils de loisirs sans hébergement ;
- d'approuver le devis du CLEM d'un montant de 23 676 € pour l'ensemble des ALSH pour les périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2026 à l'article 611.

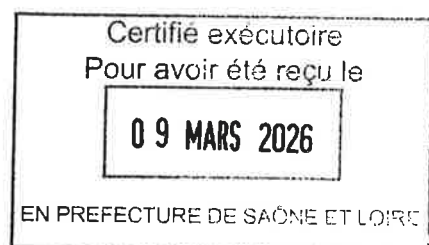
Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 9 mars 2026,
Le Maire, Robert LUQUET

